

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 05 avril (05/04/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 mars, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Monsieur Gérard CAYLA est nommé secrétaire de séance.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

27 – 05 avril 2018

27. Travaux pour l'entretien des toitures sur les édifices classés monuments historiques – tranche 2018

Rapporteur : Madame VALETTE.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2014 approuvant le projet pluriannuel de révision des couvertures sur les bâtiments communaux classés au titre des Monuments Historiques et la mission de maîtrise d'œuvre,

VU le marché conclu avec l'agence d'architectes Stéphane Thouin le 9 octobre 2014,

VU le rapport de Monsieur le Maire proposant :

- ✓ d'approuver ces travaux sur les toitures des bâtiments classés Monuments Historiques pour un montant prévisionnel estimé à 61 394.00 € HT (68 570.40 € TTC),
- ✓ d'adopter le plan de financement de l'opération,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides les plus hautes possible auprès de l'Etat (Ministère de la Culture), la Région Occitanie et du Département du Tarn et Garonne.

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE ces travaux sur les toitures des bâtiments classés Monuments Historiques pour un montant prévisionnel estimé à 61 394.00 € HT (68 570.40 € TTC),

ADOpte le plan de financement comme suit :

Entretien des toitures des Monuments Historiques	taux	Montant en HT
État (DRAC)	24 557.60	24 557.60
Département de Tarn et Garonne	12 278.80	12 278.80
Région Occitanie	12 278.80	12 278.80
Commune	12 278.80	12 278.80
Total HT		61 394.00

SOLLICITE l'autorisation de pré financer l'opération,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides les plus hautes possible auprès de l'Etat (Ministère de la Culture), la Région Occitanie et du Département du Tarn et Garonne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Pour copie conforme
Moissac le 10 avril 2018



Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :